



Les milieux économiques veulent des clarifications

Catherine Cochard

Entreprises suisses

La Cour suprême a invalidé les tarifs douaniers de Trump. Lequel a riposté en instaurant une nouvelle taxe de 10%, puis de 15%. Des exportateurs réagissent.

Depuis le mois d'août 2025, l'industrie d'exportation helvétique a subi de plein fouet l'imposition de droits de douane dits «réciproques» sur une vaste majorité de ses biens expédiés vers les États-Unis. L'invalidation, ce vendredi 20 février, par la Cour suprême américaine des tarifs douaniers imposés par Donald Trump rebrasse les cartes.

Si la décision de la plus haute juridiction américaine suscite un soulagement dans les milieux économiques suisses, elle ouvre aussi une nouvelle période d'incertitude. En effet, Donald Trump, quelques heures seulement après la publication de l'arrêt de la Cour suprême, a réagi en signant un décret imposant un nouveau droit de douane mondial de 10%, qu'il a ensuite annoncé faire passer à 15%, en fin d'après-midi samedi. Cette mesure entrera en vigueur ce mardi, pour 150 jours, dans le flou le plus total: «Les 10% qui ont été annoncés, c'est une nouvelle base générale, mais on ne sait pas s'il va y avoir une coexistence entre les deux, ou si les 10% vont remplacer les 15%, mais avec d'autres taxes qui vont être ajoutées après», ex-

pliquait, samedi avant la nouvelle annonce de hausse de Trump, John Plassard, responsable de la stratégie d'investissement à la banque Cité Gestion, samedi à la RTS.

L'horlogerie touchée

Entre janvier et novembre 2025, les droits de douane sur les marchandises suisses auraient rapporté environ 2 milliards de dollars aux États-Unis. Le secteur de l'horlogerie, dont c'est le principal marché d'exportation, a été lourdement touché par l'imposition des taxes punitives de Trump, qui ont atteint jusqu'à 39% l'été dernier. Ainsi, en 2025, les exportations ont chuté de 23,9% en août, de 55,6% en septembre, de 46,8% en octobre et de 52,3% en novembre, avant de connaître un rebond de +19,2% en décembre. Que va-t-il se passer à présent? «Je n'en sais rien! Peut-être que le chaos succédera au chaos, commente Philippe Bauer, président de la Convention patronale horlogère. Mais ce que je ressens, là maintenant, c'est du soulagement. Du côté de la convention patronale, mon souci, c'est que les entreprises puissent continuer à

produire des montres et à vendre des montres parce que c'est comme ça qu'on garantit l'emploi. Et que les demandes de chômage partiel et les annonces de licenciement diminuent.»

Olivier Isler, directeur de l'Interprofession du Gruyère (IPG), se montre lui aussi prudent quant à l'avenir. «On n'a pas vraiment de visibilité, il faudra attendre de voir comment les nouveaux tarifs seront mis en place.» Pour sa branche, l'impact des droits de douane a été brutal. «On était à moins 17% sur les volumes exportés aux États-Unis l'année passée, ce qui représente 700 tonnes de gruyère en moins par rapport à l'exercice 2024. Le mal est fait. On ne va pas pouvoir récupérer ces volumes, c'est une perte sèche pour la filière gruyère.» Néanmoins, ajoute-t-il, l'année passée, «on a réussi à limiter les dégâts», aux prix d'efforts supplémentaires et d'investissements. «Un gros travail a été fait pour maintenir le gruyère dans les rayons des magasins américains.»

Pour Rahul Sahgal, directeur de la Chambre de commerce Suisse - États-Unis, «cette invalidation de la Cour suprême ne change pas grand-chose». «Donald Trump a trouvé un autre texte de loi qui lui permet d'ajouter un pourcentage supplémentaire sur la taxe de base. Ce dont on a besoin, c'est de pouvoir clarifier la situation.»

Ce que Rahul Sahgal craint, c'est que dans cinq mois, tout soit à refaire. «Il ne faut pas que d'ici à 150 jours on se retrouve à nouveau dans l'incertitude. Le président américain essaie de gagner du temps et de trouver une autre loi à invoquer, une fois ce délai passé, pour imposer les taxes qu'il désire. Il faut travailler à sceller un accord pour que



les droits douaniers restent stables. Sans ça, sans deal, on n'aura à nouveau aucune visibilité sur le moyen et long terme. Pour l'économie d'exportations, ce n'est juste pas tenable! Il faut que la situation puisse être clarifiée au plus vite pour tous les acteurs économiques qui exportent aux États-Unis.»

Vision à moyen terme

De la clarification, c'est aussi ce qu'attend Philippe Bauer. «Il faut que politiquement, au niveau du Conseil fédéral, un travail soit mené pour éclaircir la situation de manière que les entreprises suisses puissent travailler de manière sereine, en sachant où elles vont et à quels tarifs douaniers

elles sont soumises quand elles exportent aux États-Unis.»

Pour Gilles Robert, directeur du groupe MPS (Micro Precision Systems), fleuron de la microtechnique suisse qui réalise 20% de son chiffre d'affaires aux États-Unis, la décision de la plus haute juridiction américaine est «une bonne nouvelle» qui va lui permettre de «faire baisser la pression». Même s'il est bien conscient des nouvelles incertitudes qui planent sur la question des tarifs douaniers. «Il est évident que le président américain va utiliser tout ce qu'il trouvera pour continuer de les utiliser, souffle-t-il. Mais ce qui me réjouit particulièrement, c'est de

voir que la démocratie respire encore! Le parlement américain aura son mot à dire.»

Philippe Bauer ne boude pas non plus son plaisir. «Même si la Cour suprême a une majorité républicaine ou conservatrice, finalement, elle doit quand même appliquer le droit.» Le président de la Convention patronale horlogère interprète la décision de la Cour suprême comme la preuve éclatante «qu'il existe encore des contrepouvoirs qui fonctionnent aux États-Unis».

Le président de la Confédération, Guy Parmelin, a dit avoir pris acte de la décision de la Cour suprême américaine et des déclarations du président Trump mais «ne les commente pas».



La décision de la Cour suprême est une bonne nouvelle pour MPS, fleuron de la microtechnique suisse. Gaetan Bally/Keystone

**«Peut-être que
le chaos succédera
au chaos. Mais là,
je ressens
du soulagement.»**

Philippe Bauer

Président de la Convention
patronale horlogère